

# Résolution du 46<sup>ème</sup> Congrès de l'Union Départementale Force Ouvrière de la Dordogne

Le 46<sup>ème</sup> Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Dordogne réuni le 21 Octobre 2022 à Périgueux, réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens. Celle-ci reconnaît la lutte des classes qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales et affirme la nécessaire indépendance du syndicat « à l'égard des partis politiques, des gouvernements, du patronat, des sectes philosophiques ou religieuses ». Le Congrès fait siennes les résolutions confédérales votées lors du Congrès de Rouen en Juin 2022 et celle adoptée au CCN de Paris le 22 Septembre 2022.

Les contre-réformes menées par les gouvernements depuis notre précédent Congrès renforcent ce que nous y affirmons : notre opposition au Pacte Budgétaire Européen incluant le Traité de Stabilité de Coordination et de Gouvernance (TSCG) qui définit les politiques d'austérité et de réduction de la dépense publique comme seules normes des politiques économiques à mener.

Le Congrès condamne toutes les guerres et économies de guerre ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs, des femmes et des hommes, dans le monde et notamment en Ukraine. Le Congrès réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, en Russie et ailleurs en affirmant son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent et œuvrent pour un retour à la paix et à la justice sociale.

## **LIBERTE SYNDICALE**

Depuis plusieurs années, nous constatons une dérive continue qui, sous couvert "d'urgence sécuritaire" puis "d'urgence sanitaire" entrave voire interdit notre droit à négocier, à manifester, et même à nous réunir.

En décidant d'utiliser la réquisition des salariés d'entreprises privées, le gouvernement va encore plus loin.

En s'attaquant au droit de grève, il s'attaque aux salariés, au droit de s'organiser, aux syndicats !

Le Congrès de l'UDFO Dordogne réaffirme que le mouvement syndical ne saurait être indifférent au régime de liberté dans lequel s'exerce l'action revendicative : « sans liberté, pas de syndicat libre ».

## **EMPLOI ET SALAIRE**

Le Congrès condamne une politique entièrement destinée à la baisse du coût du travail comme seul moyen de créer de l'emploi.

Le Congrès revendique le droit à un emploi pérenne, à temps plein, en CDI pour toutes et tous dès l'entrée dans la vie active. Le CDI à temps plein doit rester le contrat de travail de référence dans le privé comme doit le rester l'embauche statutaire à temps plein dans le public.

En ce sens, le Congrès de l'UDFO Dordogne revendique l'abrogation de l'ensemble des dispositifs légaux (lois Macron et Rebsamen d'août 2015, loi « travail », ordonnances Macron, Loi de transformation de la Fonction Publique d'août 2019) et l'arrêt des multiples expérimentations "ubérisant" les organisations de travail, qui, toutes, constituent des attaques contre les garanties collectives et les statuts des salariés et la libre négociation.

Le Congrès de l'UDFO Dordogne proclame l'urgence et la nécessité d'une redistribution plus juste des richesses produites, principalement par les travailleurs, par une augmentation générale des salaires, pensions, retraites et minimas sociaux :

- augmentation du SMIC à hauteur de 80% du salaire médian (1600€ nets à ce jour)
- une réelle augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique, au moins à la hauteur de l'inflation et le rattrapage des pertes subies depuis 20 ans (25%)
- l'extension des 183 € nets à tous les salariés du social et du médico-social et ce sans contrepartie.

Face à l'inflation historique que subissent de plein fouet les salariés et la population, le Congrès revendique le retour à l'échelle mobile des salaires.

Le Congrès réaffirme que le salaire est composé, dans son entièreté, par les salaires directs et les salaires différés (cotisations sociales). Le Congrès s'oppose donc aux dispositifs d'exonérations de cotisations sociales.

## **RETRAITES**

Tout comme l'Union Départementale a combattu en 2019 le projet de réforme de retraites par points du président Macron, le Congrès réaffirme sa détermination à l'abandon définitif de la nouvelle réforme qui consisterait à repousser l'âge de départ en retraite, à allonger la durée de cotisation et, par là-même, à diminuer le montant des retraites et des pensions. Le congrès revendique toujours :

- un droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités,
- le maintien des régimes spéciaux et des pensions civiles et militaires,
- un retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le secteur privé et le maintien des 6 derniers mois pour le secteur public,
- une revalorisation des retraites et pensions indexées sur les salaires,
- la prise en compte de la notion de pénibilité au travail.

## **PROTECTION SOCIALE**

Durant la seconde guerre mondiale le **vrai** CNR (Conseil National de la Résistance) décida d'intégrer à son programme « *un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État* », selon le principe, "De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins".

Le Congrès réaffirme son attachement profond à la cotisation sociale comme seul moyen de financement de la protection sociale. « *Le salaire net nous permet de vivre tous les mois, le salaire différé nous permet de vivre tout au long de notre vie* ».

Rappelant qu'une cotisation ouvre des droits alors qu'un impôt impose des devoirs, le Congrès condamne la fiscalisation de la protection sociale (CSG, CRDS, CASA) dont les recettes peuvent être affectées à d'autres dépenses ainsi que le transfert de charges de l'assurance maladie vers les organismes complémentaires. Ce dernier se traduit par une remise en cause de la solidarité entre tous les salariés et une hausse des coûts pour les assurés sociaux, réduisant l'accès aux soins pour tous.

Le Congrès de l'UDFO Dordogne revendique l'abrogation de la contre-réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2021, et dont le seul objectif est de réaliser des économies sur les droits des demandeurs d'emplois. Une fois de plus, cette contre-réforme touche les plus démunis. Le Congrès s'oppose également à toutes tentatives d'adaptation des droits que génère notre régime d'assurance chômage en fonction de la situation économique et structurelle du pays, et s'engage à défendre notre modèle social républicain qui garantit l'égalité des droits à tous et en toutes circonstances sur tout le territoire. Les chômeurs comme l'ensemble des travailleurs et retraités ne doivent pas payer la facture du « quoi qu'il en coûte »

## **FONCTION PUBLIQUE**

Le Congrès reste attaché au statut général et particulier des fonctionnaires et à l'indépendance des trois versants Etat-Territorial-Hospitalier dans leurs spécificités. Le Congrès rappelle son attachement indéfectible à une fonction publique statutaire de carrière garante de l'égalité des droits des agents sur tout le territoire et de l'égalité de traitement des citoyens. Il réaffirme sa détermination à défendre le statut des personnels, à commencer par le statut général des fonctionnaires contre la contractualisation et la précarisation des emplois. Dans ce cadre, il revendique l'abrogation de la loi sur la Transformation de la Fonction Publique promulguée en 2019, ainsi que le recrutement sous statut de tous les agents publics qui le souhaitent.

Le Congrès de l'UDFO Dordogne s'oppose à tous les plans d'austérité mis en œuvre par les gouvernements successifs. A travers la remise en cause du service public, c'est la République elle-même qui est atteinte.

Le Congrès revendique l'arrêt des suppressions de postes dans toute la fonction publique et exige l'obtention de tous les moyens nécessaires pour accomplir les missions de services publics dans l'intérêt général.

Parce que la défense des services publics est l'affaire de tous, le Congrès de l'UDFO Dordogne décide d'engager toutes ses forces militantes du public et du privé dans les élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022.

### **Hospitalière**

Le Congrès exige le retrait du projet de loi « Ma santé 2022 » synonyme de fermetures de lits, de diminution des effectifs, d'aggravation des conditions de travail des agents hospitaliers et de réduction importante de l'offre de soins pour les usagers.

Le Congrès dénonce la politique de restriction budgétaire imposée par l'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie.

Le Congrès exige le respect du ratio d'encadrement d'un personnel pour un résident comme défini par le Plan Solidarité Grand Age (2008).

Le Congrès revendique la réouverture de lits, de services, d'établissements ainsi que le recrutement massif de personnel et leur formation.

### **Territoriale**

Le Congrès condamne et s'oppose au projet de loi dit « 3DS » qui vise à désorganiser et affaiblir encore plus les services de l'Etat et créer des inégalités sur le territoire.

Le Congrès s'oppose à la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et à la réforme des modes d'accueil de la petite enfance qui acte une dégradation des conditions de travail des professionnels de ce secteur ouvrant le champ à plus de privatisation de structures d'accueil des jeunes enfants.

### **Education Nationale**

Attaché à l'Ecole laïque et républicaine fondée sur la transmission des connaissances, le Congrès condamne toutes les mesures qui, dans l'Education Nationale, conduisent progressivement à la remise en cause de la laïcité, à la territorialisation ou à la destruction de la formation professionnelle initiale. Le Congrès revendique le retour à des épreuves terminales, nationales et anonymes du baccalauréat. Il exige également l'abandon de la plateforme Parcoursup, outil de tri obscur pour l'enseignement supérieur. Le Congrès revendique le retour à un recrutement à BAC+3 pour les enseignants et un vrai statut et un vrai salaire pour les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap et les Assistants d'EDucation.

Le Congrès réaffirme son opposition à la logique d'inclusion systématique des élèves en situation de handicap à moindre coût dans des classes à effectif pléthorique et exige la création de postes dans toutes les structures de l'enseignement spécialisé.

### **ENERGIE**

Le Congrès de l'UDFO Dordogne rappelle son attachement au Service Public de l'Électricité et du Gaz et revendique le retour à un pôle public de l'énergie nationalisé, garant de l'indépendance énergétique, de la cohésion républicaine et moteur de la transition énergétique.

Il demande l'abrogation du dispositif de l'ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) prévu par la loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité qui constitue une spoliation d'EDF en lui imposant de vendre à ses concurrents une partie de sa production nucléaire à perte.

Le Congrès s'oppose à tout processus remettant en cause la gestion publique des barrages hydrauliques qui serait lourd de conséquences pour le prix de l'électricité en France

Le Congrès considère que les TRV (Tarifs Régulés de Vente) sont l'un des éléments essentiels du Service public de l'énergie et exige leur pérennisation car ils sont une protection pour les Français contre les fluctuations des prix.

Ces derniers mois ont révélé toute l'absurdité de la déréglementation du marché de l'énergie. Plus que jamais, le Congrès réclame un vrai bilan contradictoire de la déréglementation, la fin de la concurrence et le retour du service public avec le maintien du TRV gaz et des TRV en électricité calés sur les coûts d'EDF et non sur ceux des concurrents.

\*\*\*\*\*

Le Congrès de l'UD FO Dordogne salue la position de la Confédération CGT FO qui refuse de participer au Conseil National de la Refondation. Le Congrès partage l'argumentaire et déclare s'opposer à toutes participations à une déclinaison régionale ou départementale de cette nouvelle instance de co-construction de réformes législatives en dehors du Parlement. Ces tentatives d'intégration des syndicats dans une forme de démocratie dite participative sont une atteinte et un obstacle à notre indépendance, condition essentielle de l'instauration du rapport de force.

Le Congrès s'inscrit totalement dans la dernière résolution du CCN des 21 et 22 septembre 2022 quand elle conclut :

*« Le CCN apporte son soutien à tous les syndicats et les militants FO qui agissent et se mobilisent au quotidien pour défendre leurs conditions de travail et de salaires, y compris par la grève. Le CCN se félicite des prises de position intersyndicales pour l'augmentation des salaires, contre la nouvelle réforme des retraites et celle de l'assurance chômage. Il mandate le bureau confédéral pour proposer aux organisations syndicales l'organisation en commun d'une mobilisation interprofessionnelle, c'est-à-dire de la grève, comme en 2019, pour obtenir du gouvernement qu'il renonce à toutes ses contre-réformes. [...] ».*

Les politiques et les mesures socialement injustes mises en œuvre par les gouvernements successifs ont créé les conditions de la colère légitime d'une grande partie de la population laissée pour compte.

Pour le Congrès, il y a urgence à remettre les politiques économiques au service du progrès social.

Le Congrès de l'UD FO Dordogne engage les travailleurs à s'organiser au sein du syndicat libre et indépendant, Force Ouvrière, et à prendre toutes les initiatives qui contribueront à la réussite d'un mouvement de grève interprofessionnelle pour un blocage économique du pays, seule réponse adaptée aujourd'hui à la violence subie au quotidien par les travailleurs, chômeurs et retraités.

*Résolution adoptée à l'unanimité  
Le 21 Octobre 2022*